

Extrait du registre aux délibérations du Conseil communal

Présents

Ingrid Haelvoet, *Président du Conseil communal* ;
Mohamed Ridouane Chahid, *Bourgmestre f.f.* ;
Pascal Freson, Ali Ince, Martine Raets, Muriel Duquennois, Habibe Duraki, *Echevin(e)s* ;
Marc Bondu, Alain Vander Elst, Hicham Talhi, Véronique Mbombo Tshidimba, Firyan Kaplan,
Christian Beoziere, Jean-Philippe Mommart, Housini Chairi, Martine Lion , Sébastien Lepoivre,
Alessandro Zappala, Jean-Luc Muleo, Nordine El Farouri, Dirk Langhendries, Claire Finné, Elsjé
Bouttelgier , Philippe Michotte, Arsim Jakupi, Richard Christiaens, Ibrahim Yücelbas, Claire
Kupper, Marie-Anne Raymaekers, *Conseillers communaux* ;
Sophie Deuvaert, *Secrétaire communal f.f.*

Excusés

David Cordonnier, Véronique Levieux, *Echevin(e)s* ;
Rudi Vervoort, Guy Vanhengel, Belma Tek, Dominique Clajot, *Conseillers communaux* ;
Dirk Borremans, *Secrétaire communal*.

Séance du 19.10.23

#Objet : Motion inscrite à l'ordre du jour suite à la demande écrite du 9 octobre 2023 de Monsieur Sébastien Lepoivre, Conseiller communal de la liste du Bourgmestre. Motion pour un financement structurel, adéquat et juste des CPAS. #

Séance publique

SECRETARIAT COMMUNAL

Le Conseil, réuni en séance publique,

Considérant l'augmentation de la pauvreté liée aux crises successives (Covid, énergie, guerre en Ukraine...), qui voit le nombre de citoyens bénéficiaires des CPAS augmenter de manière nette et continue;

Considérant que de plus en plus de citoyens font appel aux CPAS et ont besoin d'une aide ponctuelle ou récurrente pour se loger, se soigner, se chauffer, ... ;

Considérant que la précarité touche également de plus en plus des personnes qui ont un emploi (les travailleurs pauvres) ou qui ne sont plus sur le marché de l'emploi en raison de leur âge (les pensionnés) ou de leur santé (les personnes en situation de handicap et malades);

Considérant que l'intégration sur le marché du travail participe à l'émancipation des bénéficiaires du RIS/ERIS, et que cela nécessite un accompagnement social sur mesure pour lever tous les obstacles (stabilisation sociale) vers un emploi stable et de qualité;

Considérant que seuls les CPAS sont en capacité d'offrir une approche individualisée, au bénéfice des citoyens qui les sollicitent, sur le territoire pour lequel ils sont compétents;

Considérant les fortes disparités entre les territoires, certaines communes ayant une densité de population pauvre beaucoup plus élevée que d'autres, sans bénéficier de capacités propres de financement aussi importantes;

Considérant qu'Evere connaît depuis des années un net accroissement de sa population, de loin l'évolution la plus importante de la Région bruxelloise (IBSA);

Considérant que le nombre de RIS/ERIS a augmenté de près de 70% en à peine 10 ans à Evere (38,60% des revenus d'intégration pour des personnes de moins de 25 ans);

Considérant qu'Evere est la cinquième commune bruxelloise au pourcentage le plus élevé de bénéficiaires du RIS / ERIS dans la population de 18-64 ans (IBSA);

Considérant que le modèle de subventionnement par l'Etat fédéral du RIS – limité à 70 %, voire 80 % pour les dossiers sous PIIS – est dépassé au vu de l'augmentation de la précarité dans certaines zones du pays;

Considérant la charge insupportable qui repose sur les communes – particulièrement en Région bruxelloise – qui doivent assumer sur le budget communal le solde de 30 % du paiement du RIS, en plus des frais supplémentaires inhérents à l'augmentation des bénéficiaires et qui ne sont pas subventionnés (aides complémentaires dues, back office, ...);

Considérant que la dotation communale d'Evere destinée à son CPAS a augmenté de 50 % entre 2018 et 2022, et est passée à plus de 16,4 millions d'euro en 2023;

Considérant que l'évolution de la dotation communale est quasi exclusivement due à des dépenses obligatoires (évolutions du RIS/ERIS, indexation des salaires, ...);

Considérant que les indicateurs et les projections budgétaires pour les années à venir restent inquiétants;

Eu égard aux considérations ci-dessus, le Conseil Communal d'Evere :

- réaffirme que la Sécurité Sociale doit rester le principal filet de protection sociale du pays, les interventions du CPAS étant un régime subsidiaire, et qu'en conséquence il convient de garantir le financement durable de la Sécurité sociale;
- demande une réforme du subventionnement des RIS par l'Etat fédéral pour augmenter le taux de remboursement des RIS aux CPAS;
- demande une augmentation – pérenne et structurelle, pas seulement ponctuelle – des aides apportées aux communes et aux CPAS dont le nombre de bénéficiaires RIS est supérieur à la moyenne régionale;
- demande à la Région bruxelloise de pérenniser les « subventions pour renforcer les aides sociales des CPAS » suites aux différentes crises sociales mais aussi de revoir plus régulièrement la clé de répartition du Fonds Spécial de l'Aide Sociale – et clé DGC - en fonction des évolutions effectives et actualisées;
- demande que cette motion soit envoyée aux Présidents du Parlement fédéral, du Parlement régional bruxellois, au Premier Ministre, à la Ministre de l'Intégration sociale, au Ministre-Président de la Région de Bruxelles-capitale, au Ministre du Gouvernement régional en charge des Pouvoirs Locaux, aux membres du Collège réuni de la COCOM en charge de la Santé et de l'Action sociale, ainsi qu'aux trois Fédérations des CPAS de notre pays.

Le Conseil approuve le projet de délibération.

29 votants : 29 votes positifs.

3 annexes

20230920-A-0008 -DE-NL.pdf, Motion financement CPAS - EVERE_.pdf, 20230920-A-0008-DE-FR.pdf.pdf

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ EN SÉANCE.

Le Secrétaire communal f.f.,
(s) Sophie Deuvaert

Le Président du Conseil communal,
(s) Ingrid Haelvoet

POUR EXTRAIT CONFORME

Evere, le 23 octobre 2023

Le Secrétaire communal f.f.,

Le Bourgmestre f.f.,

Sophie Deuvaert

Mohamed Ridouane Chahid